

L'assemblée de ce jour, légalement convoquée par le Journal officiel n° 12 du 1^{er} avril 2015, ainsi que par tous ménages, se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Discuter et voter un crédit de Fr. 3'600'000.—, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant scolaire au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu à l'école secondaire, donner compétence au comité de l'assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 octobre 2014.
3. Voter le budget communal 2015 :
 - a. Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ;
 - b. Budget de fonctionnement ;
 - c. Budget des investissements :
Fr. 70'000.—, décider de l'achat d'une chargeuse articulée pour le service de la voirie, voter le crédit nécessaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider.
4. Voter la consolidation du crédit pour la rénovation et la modernisation du pressoir communal.
5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement du droit de cité cantonal et communal, présentée par :

Madame Jessica Correia, 1995, célibataire, ressortissante du Portugal et domiciliée à Coeuve.

6. Divers.

M. le Président salue les personnes présentes. Il rappelle que l'assemblée communale est enregistrée et que les personnes qui prennent la parole, doivent décliner leur identité, afin de faciliter le travail de la secrétaire lors de l'établissement du procès-verbal. Il rappelle l'article 20 du règlement d'organisation de la commune de Coeuve.

Le bureau est formé comme suit :

Scrutateurs : Anne-Sylvie Champion et Christophe Tallat

28 personnes participent à l'assemblée.

M. le Président lit l'ordre du jour et explique que l'approbation du procès-verbal a été mise en deuxième position dans l'ordre du jour, ceci afin de libérer en premier Messieurs Patrick Bandelier et Vital Schaffter, venus présenter le point n° 1 de l'ordre du jour. Sans avis contraire, l'ordre du jour est approuvé.

M. le Président donne lecture du point 1, de l'ordre du jour : **Discuter et voter un crédit de Fr. 3'600'000.—, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant scolaire au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu à l'école secondaire, donner compétence au comité de l'assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.**

Avant de voter l'entrée en matière, M. le Président cède la parole à M. le Maire

Benoît Bleyaert explique que la description du point de l'ordre du jour est relativement complète et qu'il ne va pas entrer dans le détail car Messieurs Bandelier et Schaffter s'en chargeront. Il précise que la mise en place de l'horaire continu fait suite à la demande de parents et que la cafétéria actuelle n'est plus suffisamment dimensionnée, et qu'il est difficile de gérer l'organisation des

repas. L'idée est de donner un « souffle » supplémentaire au bâtiment, afin de répondre aux besoins de l'horaire continu. Il invite l'assemblée à poser ses questions.

M. le Président soumet au vote à mains levées l'entrée en matière du point n° 1 de l'ordre du jour, qui est approuvé par 27 voix pour et 1 voix contre. Il cède la parole au directeur du collège Thurmann, Patrick Bandelier.

Patrick Bandelier explique que l'assemblée communale va voter un crédit pour la construction d'un bâtiment permettant la mise en œuvre de l'horaire continu. Seront présentées les raisons et les prévisions d'une telle construction, la situation financière de la communauté scolaire en lien avec la commune de Coeuve, et un état sur la situation actuelle. Par le biais d'une présentation, Patrick Bandelier explique les avantages de l'horaire continu, à savoir une meilleure gestion et un gain de temps car les élèves rentrent une heure plus tôt. Il précise que pour les élèves qui terminent à 16 heures 50, le collège n'a pas les moyens de mettre en place l'heure des devoirs surveillés. Avec l'horaire continu, les cours se terminent à 15 heures 50 et l'heure des devoirs surveillés peut être proposée, ce qui représente pour les parents un avantage social. Patrick Bandelier explique que dans les familles monoparentales ou lorsque les deux parents travaillent, de moins en moins d'élèves rentrent dîner. Il précise que l'horaire continu peut être un avantage pour les communes car de futurs habitants peuvent être intéressés par cette solution. Il cite des exemples d'horaire continu dans des collèges hors canton et précise que selon des études, l'horaire continu ne pèse pas l'instruction. Il explique que les deux types d'horaires possibles sont conservés, soit l'horaire continu au collège Thurmann et l'horaire actuel au collège Stockmar. Par le biais d'un formulaire, les parents choisiront le type d'horaire souhaité. Patrick Bandelier précise que ce choix fait partie des nombreux critères relatifs à la répartition des élèves entre les deux collèges. En rapport avec les deux variantes d'horaires, il précise les heures des cours, la pause de midi et l'heure facultative de devoirs surveillés. En Ajoie des élèves, en raison de la distance entre l'école et le lieu de domicile, ne peuvent commencer leur journée d'école avant 8 heures. Il précise que le gouvernement a accepté la mise en place de l'horaire continu pour août 2016, que l'assemblée des délégués l'a également approuvé, que des consultations et tractations ont lieu avec le service des transports, afin que l'horaire 2016 soit en corrélation avec ce nouvel horaire. Selon un sondage de mars 2014, 46% de parents sont favorables à l'horaire continu. Pour présenter le projet lié à la construction, la parole est cédée à Vital Schaffter, qui explique les variantes discutées, présente la variante choisie, l'emplacement actuel et futur de la cuisine, les limitations de propriété, le besoin de 600 m² de surface, le manque de terrain, la difficulté d'accès pour les véhicules, les avantages et raisons d'une nouvelle construction, le nouvel emplacement du bâtiment et sa possible extension, l'entrée et les accès avantageux. La cafétéria actuelle servira pour l'aula. Il détaille les coûts du bâtiment, des équipements, des aménagements extérieurs et intérieurs, du mobilier et du matériel, pour un sous total de Fr. 3'600'000.— moins 20% de subventionnement cantonal, soit un total Fr. 2'880'000.—. Vital Schaffter cède la parole à Patrick Bandelier, qui explique qu'actuellement chaque commune paye une participation aux frais d'écologie de Fr. 2'600.— par élève, ce qui représente pour Coeuve, Fr. 49'400.— pour 19 élèves. Est ajoutée la participation à la dette et à l'amortissement, calculée en fonction du nombre d'habitants et de la capacité contributive de la commune, raison pour laquelle chaque commune ne paye pas le même montant, ce qui représente pour Coeuve un total Fr. 3'228.82 par élève. Patrick Bandelier précise qu'avec le nouveau projet, la participation aux frais d'écologie reste inchangée, la participation à la dette et à l'amortissement, soit 3% sur 30 ans, représente Fr. 3'008.45, soit un nouveau total de Fr. 3'387.16 par élève. Il compare ces coûts avec d'autres collèges du Jura, en précisant leurs méthodes de calculs. Actuellement, le prix d'un repas varie en fonction des élèves qui n'ont pas 30 minutes pour dîner à leur domicile. Il explique le coût des repas et que le contrat avec le prestataire de service va être résilié. Patrick Bandelier par le biais de photos, montre les élèves qui mangent dans le couloir en raison d'un manque de places.

M. le Président remercie Patrick Bandelier et Vital Schaffter pour leur présentation et ouvre la discussion de détail.

François-Xavier Migy demande si la partie bois de la construction, permettra aux entreprises de la région de répondre à l'appel d'offres car dans le cadre d'autres projets, ça n'a pas été le cas. Vital Schaffter explique que des projets au Jura ont été adjugés à des entreprises générales extérieures, qui choisissent de travailler ou non avec des entreprises locales. Pour la cafétéria, il

précise que c'est la communauté scolaire qui adjugera les travaux et que le projet est soumis à la procédure des marchés publics. Il rappelle que le bâtiment doit être prêt pour août 2016 et que selon sa construction, confirme que les entreprises de la région pourront répondre au projet. Vital Schaffter précise que le maître d'ouvrage, si les circonstances le permettent, souhaite travailler en priorité avec les entreprises de la région.

Maurice Migy s'étonne du prix du bâtiment qui s'élève à Fr. 2'300'000.—.

Vital Schaffter explique que le prix de référence au m³ s'élève à Fr. 750.—, multiplié par plus de 3'000 m³, pour une surface de 600 m². Il précise que le bâtiment sera « minergie », comprenant une ventilation et une surface totale de toit isolée de 600 m². Il précise les inconvénients d'un projet sur deux étages, qu'il s'agit d'une construction importante avec facilité d'accès, qui représente trois maisons familiales.

Raphaël Chavanne demande si l'idée est de reprendre un prestataire de service ou un restaurateur.

Patrick Bandelier explique que l'idée est de préparer un cahier des charges qui regroupe toutes les contraintes au niveau de la qualité et de la provenance des produits. Le restaurant scolaire propose deux menus, un buffet de salades et un dessert. Tant mieux si un restaurateur de la région est intéressé, mais il devra respecter le cahier des charges.

Raphaël Chavanne demande qui réalise les propositions des repas.

Patrick Bandelier répond que ce point devra être défini ultérieurement et précise qu'actuellement est suivi le label « fourchettes vertes ».

Frédéric Henzelin souhaite savoir s'il y a des pratiques de ristourne ou de rabais dans la procédure de « marchés publics ».

Vital Schaffter répond qu'au niveau des marchés publics, les prix ne sont pas négociables. Il explique les différentes procédures, soit jusqu'à Fr. 150'000.— la procédure dite « gré à gré », de Fr. 150'000.— à Fr. 250'000.—, la procédure dite « sur invitation », au-delà de Fr. 250'000.— la procédure dite « ouverte », soit publication dans le journal officiel avec soumission en fonction du cahier des charges.

Maurice Migy demande si la nouvelle cafétéria sera apte à recevoir plus d'élèves, si le taux de fréquentation pour le choix de l'horaire continu augmente.

Patrick Bandelier répond que si le taux de fréquentation dépasse le 70%, l'organisation devra être revue. Il rappelle que le taux actuel est de 50% et précise que les nouvelles installations du bâtiment prévoient cette possibilité, par une cuisine surdimensionnée et par une solution d'agrandissement rapide et à moindre frais.

Vital Schaffter précise que ce genre d'extensions n'est pas compliqué car il n'y a pas de partie technique.

Pierre Henzelin demande quel organisme a la charge des coûts des devoirs surveillés.

Patrick Bandelier répond que ceux-ci sont compris dans les coûts d'enseignements, soit pris par le canton.

Grégory Champion demande si le comité des délégués a sollicité un contre-projet à celui présenté ce soir.

Patrick Bandelier répond que trois variantes ont été présentées au comité. Deux variantes retenues ont été présentées à l'assemblée des délégués, qui a retenu le projet présenté ce soir.

Grégory Champion demande si la variante choisie était la moins chère.

Patrick Bandelier répond négativement car les deux autres variantes ne correspondaient pas aux besoins, qui étaient sous dimensionnés.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président relit le point no 1 de l'ordre du jour qui soumis au vote à mains levées, est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président remercie et libère Patrick Bandelier et Vital Schaffter.

M. le Président donne lecture du point 2, de l'ordre du jour : **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 octobre 2014.** Il rappelle que le procès-verbal n'est plus lu en assemblée. Pendant le délai légal, aucune demande d'ajout ou de modification n'a été sollicité.

A la remarque de Michel Bernard sur le fait qu'il y a toujours un procès-verbal en retard pour approbation, la secrétaire des assemblées précise que lorsque le délai est court entre deux assemblées, le vote d'approbation est reporté, afin que les citoyens aient le temps d'en prendre connaissance.

Michel Bernard explique être contre cette pratique et demande à ce que l'article du règlement d'organisation sur l'établissement des procès-verbaux soit appliqué. M. le Président et la secrétaire des assemblées confirment avoir pris note de la remarque.

Au vote, le point n° 2 de l'ordre du jour, est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président donne lecture du point n° 3, de l'ordre du jour : **Voter le budget communal 2015 :**

- a) **Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ;**
- b) **Budget de fonctionnement ;**
- c) **Budget des investissements : Fr. 70'000.—, décider de l'achat d'une chargeuse articulée pour le service de la voirie, voter le crédit nécessaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider.**

Mathias Tatti explique que le budget est réalisé avec soins, professionnalisme et que chaque poste est étudié attentivement. Il rappelle que le Conseil communal ne peut influencer sur les montants relatifs aux charges liées, qui représentent environ le 80%. Le budget boucle avec un excédent prévisionnel de produits de Fr. 5'251.15, en tenant compte de la nouvelle quotité d'impôts à 2.35. Par le biais d'un graphique, Mathias Tatti explique que la commune ne peut aux vues des derniers exercices comptables, des charges liées toujours plus importantes et l'ajout de charges financières liées à des projets régionaux, se permettre de conserver une quotité d'impôts à 2.25. Il précise également que le Conseil ne peut présenter un budget plus « juste » plus tôt, car la commune reçoit en début d'année beaucoup d'informations liées au budget de l'année en cours.

Personne ne s'oppose au fait de voter une seule entrée en matière pour la globalité du point n° 3 de l'ordre de jour. Au vote, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

Benoît Bleyaert à André Chavanne, qui demande pourquoi le budget est voté aussi tard dans l'année, répond en répétant les propos précédemment cités par Mathias Tatti. Il confirme que le service des communes demande à ce que le budget soit présenté en fin d'année et précise que ce qui est paradoxal, est que des informations reçues en début d'année doivent être appliquées au budget de la même année, budget qui aurait dû être voté en fin de l'an précédent. Il rappelle que 80% du budget communal est lié aux charges liées cantonales, dont les informations parviennent jusqu'en mars de l'année en cours. Benoît Bleyaert explique que les communes qui ont présenté leurs budgets avant la fin de l'année 2014, ont réalisé un bon exercice, mais qu'elles débutent l'année avec un budget incorrect. Il précise que le Conseil communal peut concevoir que le budget est présenté tardivement, mais que la volonté du Conseil est qu'il soit présenté au plus juste. Le Conseil communal souhaiterait que ces informations utiles soient communiquées plus vite, afin de faire voter son budget avant la fin de l'année.

Mathias Tatti lit le document « budget 2015 », qui explique et détaille la quotité et les taxes communales, et qui est joint à la publication officielle.

Benoît Bleyaert répond à François-Xavier Migy, qui s'étonne du petit nombre de personnes présentes et du manque d'informations à la population, qu'il est difficile de transmettre une communication relative à une augmentation de quotité d'impôts car personne n'en est satisfait. La commune pioche depuis quelques temps dans sa fortune et le déficit varie d'année en année sans amélioration. Il rappelle que la commune de Coeuve, contrairement à d'autres communes de la région, vit essentiellement des impôts des personnes physiques, dont le seul avantage est que ça représente une certaine stabilité. Une baisse de l'impôt cantonal doit bien être compensée ailleurs. Il explique que le canton souhaite donner une image attractive et n'apprécie pas les augmentations de quotités d'impôts communaux, mais le Conseil communal ne voit pas comment réaliser plus de rentrées fiscales selon la typologie du village. M. le Maire explique que pour limiter les dépenses, la commune a le choix de les réduire ou de ne plus investir. Pour la réduction des dépenses, il précise que la situation est relativement stable et maîtrisée et que le patrimoine est entretenu. Il explique que la juste dose, sur le fait d'augmenter la quotité ou de réduire les dépenses, n'est pas évidente à réaliser. Le Conseil communal ne présente pas cette augmentation de la quotité de gaieté de cœur, il essaye simplement d'expliquer la situation actuelle. Benoît Bleyaert rappelle que plusieurs fois en assemblées communales, a été soulevé le fait que le budget ne présente pas de chiffres noirs et

jusqu'à quand cette situation perdurera. Il précise que le Conseil ne souhaite pas arrêter les investissements car cette manière de faire, n'est pas positive pour la longévité de la commune et qu'il doit penser au futur et à leurs successeurs. Il précise que malheureusement d'autres communes, comme Coeuve, n'ont pas eu ou n'auront pas le choix, d'augmenter sa quotité d'impôts. Concernant la mise en page, il précise que le Conseil ne souhaite pas publier des articles de presse ou autres, sur l'augmentation de la quotité d'impôts, mais il peut aussi regretter qu'il y ait si peu de participants ce soir et rappelle que c'est l'assemblée communale qui est souveraine.

Benoît Bleyaert répond à Jacques Stadelmann que l'augmentation de la quotité votée ce soir aura effet pour l'année 2015.

Michel Bernard répond à Grégory Champion que la quotité n'a pas changé depuis les années 1987.

Benoît Bleyaert répond à Pierre-André Henzelin, que le poste comptable cantonal qui a le plus augmenté ces dernières années, est principalement celui du social.

Benoît Bleyaert confirme à Raphaël Chavanne, qui demande si la commune a réalisé une étude communale de réductions des coûts ou si le conseil souhaite conserver le même train de vie, que la recherche de réductions des coûts est réalisée annuellement. Il précise que les augmentations des demandes de prestations, de services ou d'offres, haussent les coûts communaux. L'optique du Conseil est d'équilibrer le budget, avec des investissements en cause ou non. A plusieurs reprises, l'assemblée communale a exprimé son insatisfaction aux budgets négatifs et pour rappel, c'est l'assemblée qui est souveraine.

Frédéric Henzelin regrette le fait que le Conseil communal propose une augmentation d'impôts en catimini, sans information lors de la convocation de l'assemblée. Le Jura est un enfer fiscal, le canton a promis puis retarder des baisses d'impôts et le Conseil communal en rajoute une « couche ». Il se demande si le Conseil cherche à ce que les villageois quittent le village et ce qu'il advient des crédits votés relatifs à des projets sans nouvelles. Il précise que les factures de taxe de fin d'année vont être augmentées en prévision des travaux du réseau d'eau. Il se demande quelles mesures d'économies le Conseil a étudié avant de proposer une augmentation de la quotité d'impôts. Le Conseil communal doit gérer la commune avec l'argent à sa disposition. Il propose à l'assemblée communale de refuser l'augmentation de la quotité d'impôts proposé ce soir.

Pierre Henzelin souhaite rappeler que l'article 13 du règlement d'organisation mentionne que l'assemblée du budget doit avoir lieu en décembre. Il regrette que le Conseil n'ait pas proposé d'augmenter la taxe des chiens de Fr. 10.—. Il propose d'augmenter la taxe des chiens de Fr. 10.—.

Benoît Bleyaert à André Chavanne, qui ne comprend pas les propos du maire relatés dans la presse sur le fait que le village de Coeuve n'a pas besoin d'entreprises car elle est assez riche, répond qu'il n'a pas connaissance de cet article et d'avoir eu de tels propos. Il demande à obtenir une copie dudit article. Il précise que malheureusement la commune ne dispose et ne peut pas disposer d'une zone d'accueil pour les entreprises.

Benoît Bleyaert répond, à la question de M. le Président sur la zone artisanale de la ZAC, que presque toutes les parcelles ont été vendues.

Benoît Bleyaert répond à Michel Bernard que le plan financier, souhaité par le service des communes et à présenter à l'assemblée communale n'est pas prêt actuellement.

La caissière Marie-Thérèse Trouillat à Jacques Stadelmann, qui demande les avantages ou les inconvénients à une augmentation de la quotité d'impôt et relative à la contribution à la péréquation financière, répond que celle-ci n'a pas d'incidence pour 2015.

Benoît Bleyaert répond à Pierre Henzelin que l'amnistie fiscale représente Fr. 90'000.— dans le budget 2015.

Au vote la contre-proposition de Pierre Henzelin, soit augmenter de Fr. 10.— la taxe des chiens, comptabilise 6 voix pour et 17 voix contre.

Au vote la contre-proposition de Frédéric Henzelin, de conserver la quotité d'impôts à 2.25, comptabilise 8 pour et 17 voix contre.

Au vote, le point n° 3a de l'ordre du jour est approuvé par 18 voix pour et 8 voix contre.

M. le Président donne lecture du point n° 3b, de l'ordre du jour : **Budget de fonctionnement.**

La caissière donne lecture du budget de fonctionnement 2015 de la commune mixte de Coeuve, qui prévoit un excédent de charges de Fr. 5'251.15 pour un total de charges de Fr. 2'905'519.65 pour un total de produit de Fr. 2'910'770.80.

A la question de Michel Bernard sur la nouvelle échelle cantonale des traitements des salaires, François-Xavier Migy répond que la nouvelle classification des échelles entre en vigueur au 01.01.2016.

A la question de Pierre-André Henzelin, la caissière répond que le subside à la société de tir concerne la pose de quatre récupérateurs de balles à la ciblérie de Vendlincourt.

La caissière répond positivement à la question de François-Xavier Migy, sur le fait que le plan comptable impose que l'UAPE soit représentée dans la rubrique sociale.

A la question de Michel Bernard, la caissière répond que sur la somme des charges de l'UAPE, 95% est accepté à la répartition des charges. Il faut tenir d'une année de décalage.

A la question de Michel Bernard qui s'étonne que le Conseil n'augmente pas la location du terrain à la société de cavalerie, entendu que la cabane est régulièrement louée, Jacques Maillat répond qu'il s'agit d'une location privée et que le montant mentionné dans le budget ne concerne pas uniquement la location de ce terrain. Il précise que la location est établie selon une convention qui a été revu il y a quelques années.

A la question de Pierre Henzelin, la caissière répond que la location à la cavalerie est comprise dans la somme budgétisée de Fr. 7'500.—, relative à la location des terrains communaux. Jacques Maillat précise que la société de cavalerie a participé au financement de l'AFS.

Au niveau de l'impôt des frontaliers, François-Xavier conseille à la commune de se renseigner auprès du canton sur une entreprise qui va prochainement être déclarée en faillite.

A la question de François-Xavier Migy qui demande si la commune a des informations sur les amnisties fiscales, la caissière répond positivement et précise qu'un groupe de travail cantonal s'occupe de racheter les actes de défauts de biens.

A la question de Pierre Henzelin, Raphaël Heusler répond que l'émolument de la décharge publique, concerne les brouettes et seau déposés dans le godet des déchets inertes à l'éco point.

A la question de Pierre Henzelin qui demande la somme budgétisée pour les déchets déposés à la carrière, la caissière répond que rien n'est prévu car il est impossible d'anticiper sur de futurs déchets. Elle précise que les rentrées d'argent seront prises en compte dans cette rubrique comptable d'émoluments à la décharge publique. Elle cite les chiffres pour 2014, soit Fr. 1559 m³ à Fr. 5.—.

Comme il n'y a plus de questions, au vote, le point n° 3b de l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président lit le point n° 3c de l'ordre du jour : **c) Budget des investissements :**

Fr. 70'000.—, décider de l'achat d'une chargeuse articulée pour le service de la voirie, voter le crédit nécessaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider.

M. le Président cède la parole à Didier Chavanne.

Didier Chavanne explique que le tracteur actuel arrive en bout de course et nécessite des coûts importants de réparations. Il précise qu'il n'a plus la polyvalence d'un véhicule de voirie pour une commune. Didier Chavanne précise qu'actuellement, plusieurs travaux au niveau de la commune sont délégués à des tiers ou le matériel est loué. Le Conseil communal s'est renseigné auprès d'autres communes avoisinantes, afin de connaître leurs machines utilisées pour la voirie. Didier Chavanne explique que Bonfol a acheté un micro-tracteur et que Basse-Allaine et Haute-Ajoie possèdent une chargeuse articulée. Le Conseil communal, suite à un sondage pour connaître les avantages et inconvénients a retenu la variante de l'achat d'une chargeuse articulée, pour sa polyvalence et sa maniabilité. Il précise que le Conseil communal a décidé d'en acquérir une neuve, car les occasions sont inexistantes ou les modèles d'exposition au prix neuf. Didier Chavanne explique que ce genre de véhicule est spécifique car il doit être immatriculé, il comporte une cabine. Un véhicule agricole ne conviendrait pas. Le Conseil communal a sollicité deux offres et propose ce soir la moins chère. Par le biais d'une présentation, Didier Chavanne décrit la machine et les accessoires, soit : un semoir à sel, une lame à neige, une balayeuse, une tondeuse, une fourche à palette et un godet, pour un coût de Fr. 70'000.—. Il précise que la commune a un réel besoin d'un tel véhicule et, heureuse coïncidence, réalise une économie grâce au cours avantageux actuel de l'euro.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

Grégory Champion demande des précisions sur l'accessoire de la tondeuse et sur les endroits où elle pourra être utilisée.

Didier Chavanne répond que cet accessoire sera utile aux abords de l'école et au cimetière. Il précise que le cantonnier a participé aux discussions relatives au choix de la machine.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point no 3c de l'ordre du jour, qui est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président donne lecture du point n° 4, de l'ordre du jour : **Voter la consolidation du crédit pour la rénovation et la modernisation du pressoir communal.**

Didier Chavanne explique que le point de l'ordre du jour est explicite et invite l'assemblée à accepter l'entrée en matière. Au vote, l'entrée en matière du point n° 4 de l'ordre du jour est approuvée à la majorité évidente.

Didier Chavanne donne l'historique du pressoir, soit en 2009 étude de faisabilité pour la transformation du bâtiment. Il rappelle que les installations du pressoir ne répondaient plus aux normes au niveau de l'hygiène, précise que la demande pour son utilisation était régulière et que la commune avait la possibilité de recevoir des subventions. Mars 2010, approbation du crédit de Fr. 350'000.— par l'assemblée communale. Octobre 2010, octroi du permis de transformation et recherches de soutiens financiers. Mai 2011, début des travaux de rénovation et septembre 2011 inauguration des nouvelles installations. Il détaille les chiffres du crédit, à savoir montants dépensés Fr. 422'274.49, Fr. 139.90 payé par l'administration courante, Fr. 262'935.15 de subventions, soit un solde à charge communale de Fr. 159'339.34. Il précise que pour le Conseil communal l'exercice est réussi.

Didier Chavanne répond à la question de François-Xavier Migy, que la consolidation de ce crédit a lieu maintenant car la commune a investi dans du matériel et que la dernière subvention a été versée ce printemps.

A la question de François-Xavier Migy, la caissière répond que le taux lié au crédit est de 3.30% sur 10 ans, qu'il a été ouvert en 2010 et que malheureusement il ne peut être revu. Elle précise que les banques ont changé leur manière de faire. Benoît Bleyaert explique que les banques ouvrent directement des crédits à taux ferme et que le Conseil communal a profité, de la chute des taux, pour établir l'inventaire des crédits et leurs échéances. Il a pu profiter à cette occasion des taux inférieurs.

A la question de Michel Bernard qui demande des explications sur le dépassement de Fr. 70'000.—, Didier Chavanne répond qu'il s'agit de l'achat d'installations intervenus après la première mise en service. Il précise que le Conseil pouvait toucher un complément de subvention non prévu. Benoît Bleyaert précise que la campagne de subventions de Vergers+ a duré quelques années, qu'elle est maintenant achevée et que le Conseil a profité d'utiliser cette campagne deux fois pour compléter les installations du pressoir.

Comme il n'y a plus de questions, au vote, le point n° 4 de l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président donne lecture du point n° 5, de l'ordre du jour : **Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement du droit de cité cantonal et communal, présentée par : Madame Jessica Correia, 1995, célibataire, ressortissante du Portugal et domiciliée à Coeuve.**

Benoît Bleyaert rappelle qu'il est passé par la même procédure il y a quelques années, que le Conseil communal encourage, salue la démarche et remercie les gens de marquer une forme d'intégration. Au vote, l'entrée en matière du point n° 5 de l'ordre du jour, est approuvé à la majorité évidente. Avant d'ouvrir la discussion de détail, M. le Président invite Jessica Correia et sa famille proche à sortir de la salle.

Comme il n'y a pas de questions, au vote, le point n° 5 de l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Jessica Correia et sa maman reviennent dans la salle sous les applaudissements et elles remercient l'assemblée communale.

M. le Président donne lecture du point n° 6, de l'ordre du jour : **Divers** et cède la parole au maire et aux conseillers communaux.

A la question de Frédéric Henzelin qui demande la fréquence de la mise à jour du site internet de la commune, Flore Brahier répond que ça dépend de la rubrique concerné.

A la requête de Frédéric Henzelin qui souhaite que les procès-verbaux soient mis en ligne sur le guichet virtuel avant leur approbation en assemblée communale, M. le Maire confirme que celle-ci sera prise en compte. Flore Brahier invite les citoyens à communiquer leurs remarques sur la disposition du site internet et du guichet virtuel.

A la remarque de Jean-Louis Terrier qui informe que des citoyens brûlent leurs déchets, Raphaël Heusler répond que malheureusement cette situation arrive de temps en temps, rappelle qu'il y a déjà eu des remarques en assemblée communale et que c'est l'Office de l'environnement qui fait office de « police ». Benoît Bleyaert précise que le Conseil n'a pas connaissance de tous les cas et rappelle ses propos d'une précédente assemblée, à savoir qu'il invite les citoyens à annoncer les cas auprès de l'Office de l'environnement. Il précise que les cas alertés au Conseil sont transmis à l'Office de l'environnement, qui pourra les dénoncer au ministère public et suivre l'affaire.

A la question de Michel Bernard, Benoît Bleyaert répond que pour la dépollution de la ciblerie, elle n'est pas actuellement sur un site stratégique de la protection des eaux. L'Office de l'environnement a établi une carte de priorité pour assainir ponctuellement les sites les plus « menaçants ». Il précise que le site de Coeuve n'est pour l'instant pas prioritaire mais que si la situation change, les coûts sont pris à charge par la confédération et le canton.

A la question de Pierre Ribeaud qui demande des nouvelles sur le crédit approuvé de Fr. 25'000.— pour un plan d'étude pour un local pour la voirie et société, Benoît Bleyaert répond que plusieurs variantes ont été examinées, que le dossier a été mis en suspens en raison des changements au niveau scolaire et de la société. Pour reprendre le dossier, le Conseil communal attendait des informations qui sont arrivées dernièrement et il pourra continuer de traiter ce dossier.

A la question de Raphaël Chavanne, qui demande des nouvelles du crédit approuvé pour la mise aux normes de la signalisation du territoire communal, Raphaël Heusler répond qu'une entreprise a été mandatée pour étudier le plan de mise aux normes, que des offres ont été sollicitées, qu'un inventaire des panneaux de signalisation de tout le territoire a été réalisé et que le dossier est dans une phase de mise en place. Benoît Bleyaert précise qu'il n'y a pas eu d'oppositions au plan de signalisation déposé publiquement.

A la question de Raphaël Chavanne sur le panneau de signalisation d'entrée à la route d'Alle, Raphaël Heusler répond qu'il y aura de grandes modifications au niveau de la signalisation de cette route. Benoît Bleyaert confirme que le panneau 50 à l'entrée à la route d'Alle, sera remonté avant le virage.

A l'information de Frédéric Henzelin, sur le fait qu'il y a deux réverbères à la route d'Alle qui fonctionnent de façon aléatoire, Benoît Bleyaert le remercie, en prend note et invite les citoyens à prendre directement contact auprès du préposé Jean-Louis Terrier ou d'appeler l'administration.

Pierre Henzelin fait remarquer qu'il faudrait profiter d'élaguer dans la même rue.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour la participation de chacun, les membres du Conseil communal pour leur travail, ainsi que l'administration et il lève l'assemblée.

Au nom de l'Assemblée communale	
Le Président :	La Secrétaire :
Gérard Trouillat	Flore Brahier